Accusé de prosélytisme, pour avoir fait étudier à ses élèves des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, un enseignant est lavé de tout soupçon

22/12/2020 à 12h00



Accusé de prosélytisme, Matthieu Faucher, alors enseignant à Malicornay, est en conflit avec l'Education nationale depuis 2017. La cour administrative d'appel de Bordeaux estime que sa mutation d'office ne se justifiait pas. Par ailleurs, aucune faute professionnelle ne peut être retenue .L'intéressé est aujourd'hui professeur remplaçant, rattaché à la circonscription d'Issoudun. Selon l'arrêt rendu, l'Education nationale a un mois pour le réintégrer à l'école de Malicornay.

Depuis 2017, cet enseignant indrien est accusé de prosélytisme après avoir fourni a ses élèves de CM1/CM2 de l'école de Malicornay, des textes extraits de l'ancien testament et des Evangiles, pour un total de sept heures d'enseignement. L'Education Nationale avait muté d'office Matthieu Faucher en estimant que celui-ci "avait exploité des sources religieuses inadaptées à l'âge de ses élèves et contraires au principe de neutralité et de laïcité". Le professeur, qui dément depuis

le début, avait saisi la justice. En juillet 2019, le tribunal administratif de Limoges avait ordonné l'annulation de la sanction, mais le cabinet du ministre Jean-Michel Blanquer avait fait appel.

La cour administrative d'appel vient donc de rendre son arrêt. Elle considère que Matthieu Faucher n'a, à aucun moment, manifesté une quelconque croyance religieuse dans l'exercice de ses fonctions et qu'il n'y a pas eu atteinte à la liberté de conscience des élèves. […]

francebleu

Merci à Wisigothe